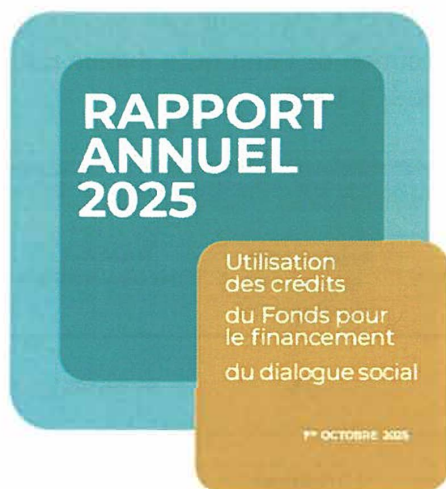


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27/10/2026

RAPPORT ANNUEL 2025 SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS DU FONDS POUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL



L'AGFPN a remis au Gouvernement et au Parlement son **rapport annuel relatif à l'utilisation des crédits 2025** attribués aux organisations syndicales de salariés et aux organisations professionnelles d'employeurs, pour contribuer à financer le dialogue social dans le cadre des missions d'intérêt général qui sont à leur charge.

L'AGFPN est une association paritaire dirigée par les partenaires sociaux. Son Conseil d'Administration est composé de 34 représentants membres des 5 organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO*) et des 3 organisations professionnelles d'employeurs (Les Entrepreneurs (CPME), MEDEF, U2P*), représentatives au niveau national et interprofessionnel.

La Présidence de l'AGFPN est assurée jusqu'au 31/12/2027 par la CFTC en la personne de Manuel LECOMTE et la Vice-Présidence est assurée par le MEDEF en la personne de Daniel WEIZMANN.

Le rapport annuel 2025 de l'AGFPN présente les événements importants de son exercice 2025.

Ce rapport détaille les ressources du Fonds paritaire national, les règles et types de financements, les principes de répartition des crédits, les crédits attribués aux organisations éligibles, les actions que ces organisations ont engagées (au titre des 4 missions d'intérêt général), ainsi que la synthèse des remboursements aux entreprises de moins de 50 salariés (au titre des négociations de branches).

L'année 2025 marque une étape majeure pour l'AGFPN, avec sa première année d'autonomisation dans toutes ses composantes (géographique, social, informatique).

L'année 2025 est le dernier exercice du troisième cycle de gestion de l'AGFPN pour la période 2022-2025, faisant référence à la mesure d'audience des organisations syndicales et patronales qui s'est déroulée principalement sur l'année 2021. Il s'agit du onzième exercice du Fonds.

Pour ce troisième cycle de gestion, le nombre d'organisations éligibles aux crédits reste quasi inchangé par rapport au cycle précédent, avec 427 organisations éligibles aux crédits pour 2025 (289 en 2017 et 420 en 2021).

** classement alphabétique*

Les ressources actuelles du Fonds paritaire national représentent près de 158 214 899 euros bruts pour l'exercice 2025 (contribution des employeurs de 0,016 %, subvention de l'État et autres ressources liées à la mission 4). Les crédits issus de ces ressources ont été répartis dans leur intégralité auprès des organisations attributaires selon les règles en vigueur définies par le Code du travail et les règles de doctrine de l'AGFPN, soit 156 889 933 euros nets.

Concernant le niveau des collectes de la contribution employeurs de 0,016 %, qui avait considérablement diminué en 2020 du fait des impacts de la crise sanitaire et économique, celui-ci a commencé à se stabiliser sur 2021 (101,8 M€), s'est confirmé en 2022 (113,4 M€), a évolué en 2023 (115,5 M€), en 2024 (119,9 M€) et en 2025 (122,5 M€), soit une hausse du montant de la collecte brute de 2,6 M€, un montant de la subvention de l'État qui a évolué pour un montant de 34,7 M€ et autres missions liées à la mission 4 pour 1,1 M€.

SYNTHÈSE DES RESSOURCES 2025 (BRUTES / NETTES)					
Ressources	TOTAL BRUT des Ressources	Charges et frais divers	TOTAL NET avant régularisations	Régularisations Et déduction négociation TPE	TOTAL NET après régularisations
Subvention État	34 670 000 €	213 691 €	34 456 309 €	0 €	34 456 309 €
Contribution employeurs 0,016 %	122 491 587 €*	3 086 760 €	119 404 828 €	2 023 992 €**	121 428 820 €
Contribution Conventionnelle	1 053 312 €	38 508 €	1 014 804 €	0 €	1 014 804 €
TOTAL RESSOURCES	158 214 899 €	3 338 959 €	154 875 940 €	2 023 992 €	156 889 933 €

* Montant après déduction des créances non recouvrées et admissions en non-valeur (point 1.1. du rapport).

** Régularisations imputées sur contribution employeur 0,016% : 2 025 643 € - 1656 € Négociation TPE (-50 salariés)

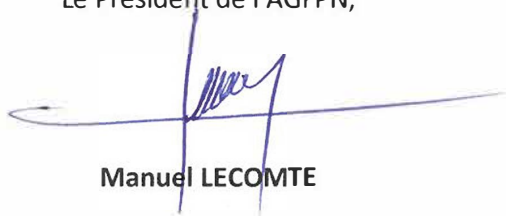
Chiffres avec arrondis

RÉPARTITION DES CRÉDITS 2025 PAR MISSIONS ET PAR OS ET OP (montants nets)					
Organisations	Politiques menées paritairement	Participation aux politiques publiques	FESES, et animation des activités des salariés exerçant des fonctions syndicales	Contribution conventionnelle de branche (Toute autre mission d'intérêt général)	TOTAUX
	Mission n° 1	Mission n° 2	Mission n° 3	Mission n° 4	
Organisations syndicales de salariés	51 876 377 €	1 788 021 €	48 596 204 €	1 014 804 €	103 275 406 €
Organisations professionnelles d'employeurs	52 329 753 €	1 294 774 €	0 €	0 €	53 624 527 €
TOTAUX	104 206 130 €	3 082 794 €	48 596 204 €	1 014 804 €	156 899 933 €

Les organisations attributaires des crédits du Fonds pour le financement du dialogue social ont remis un rapport attesté de leur Commissaire aux comptes justifiant leur utilisation conformément aux missions légales en matière de dialogue social (ou à défaut ont dû restituer les sommes versées). **Ainsi, au 10 septembre 2026, au regard des 279 rapports annuels 2025 attendus pour un montant de crédits de 156 215 283 € au titre de cet exercice, 93,55 % des organisations ont transmis un rapport conforme, permettant de justifier 96,66 % des crédits versés.**

Le rapport annuel 2025 du Fonds pour le financement du dialogue social est publié sur www.agfnp.fr.

Le Président de l'AGFPN,



Manuel LECOMTE

Le Vice-Président de l'AGFPN,



Daniel WEIZMANN